



CONSENTEMENT AU CONTACT PHYSIQUE

Eagles Cheerleading Meaux – Saison 2026-2027

Nom de l'athlète :

Prénom :

Date de naissance :

Équipe / catégorie :

Nom du représentant légal :

Prénom :

Information importante

Le cheerleading est un sport collectif impliquant des contacts physiques entre les athlètes ainsi qu'avec les coaches et encadrants. La pratique comprend notamment des portés, stunts, pyramides, projections, éléments acrobatiques, parades et rattrapages.

Dans le cadre de l'apprentissage et de la sécurisation, l'athlète peut être porté, maintenu, stabilisé, accompagné, paré, saisi ou rattrapé.

En cas de chute, de déséquilibre ou de danger, la sécurité de l'athlète est prioritaire. Un coach, un encadrant ou un autre athlète participant à sa sécurisation peut être amené à le saisir ou à le rattraper par tout moyen ou toute prise rendue nécessaire par l'urgence de la situation, y compris exceptionnellement sur une partie du corps qui ne serait pas habituellement utilisée lors de l'exécution normale de l'élément, afin d'éviter ou de limiter une blessure.

Ces contacts doivent avoir exclusivement un objectif sportif ou de sécurité. Aucun contact volontairement déplacé, inapproprié ou sans rapport avec la pratique ou la sécurité ne peut être justifié par cette autorisation. L'athlète est encouragé à signaler immédiatement toute situation ou tout contact qui l'aurait mis mal à l'aise.

- ☐ Je reconnais avoir été informé(e) de la nature des contacts physiques inhérents à la pratique du cheerleading.
- ☐ J'ai compris que des contacts physiques sont nécessaires à l'apprentissage, aux portés, aux parades et aux rattrapages de sécurité.
- ☐ Pour un athlète mineur : j'autorise mon enfant à pratiquer le cheerleading dans ces conditions.

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____

Signature de l'athlète
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du représentant légal
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)



AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Eagles Cheerleading Meaux – Saison 2026-2027

Nom de l'athlète :

Prénom :

Date de naissance :

Équipe / catégorie :

Nom du représentant légal :

Prénom :

Dans le cadre des activités de l'association, l'athlète peut être photographié ou filmé lors des entraînements, stages, compétitions, animations, cérémonies et autres événements du club.

Les images autorisées pourront être utilisées pour la communication de l'association et de ses partenaires : site internet, réseaux sociaux, affiches, supports de présentation, presse, dossiers de partenariat et supports relatifs aux événements sportifs du club.

Merci de cocher votre choix :

- ☐ **J'AUTORISE l'utilisation de mon image / de l'image de mon enfant dans le cadre décrit ci-dessus.**
- ☐ **JE N'AUTORISE PAS l'utilisation de mon image / de l'image de mon enfant dans le cadre décrit ci-dessus.**

Le refus de cette autorisation facultative n'entraîne aucune sanction sportive. L'association veillera, dans la mesure du possible, à ne pas diffuser d'image individualisée de l'athlète concerné.

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____

Signature de l'athlète
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du représentant légal
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)



AUTORISATION DE TRANSPORT – ATHLÈTE MINEUR

Eagles Cheerleading Meaux – Saison 2026-2027

Nom de l'athlète :

Prénom :

Date de naissance :

Équipe / catégorie :

Nom du représentant légal :

Prénom :

Dans le cadre des entraînements, compétitions, animations, stages et déplacements organisés par Eagles Cheerleading Meaux, un transport peut ponctuellement être nécessaire.

☐ **J'autorise les coaches, dirigeants, bénévoles ou toute personne expressément mandatée par l'association à transporter mon enfant dans un véhicule personnel ou dans un véhicule loué ou utilisé par l'association, dans le respect des règles de sécurité applicables.**

☐ **Je n'autorise pas le transport de mon enfant dans un véhicule personnel d'un coach, dirigeant, bénévole ou personne mandatée par l'association.**

En cas de refus, le représentant légal reste responsable de l'organisation du transport de l'athlète lorsque celui-ci n'est pas assuré par un transport collectif organisé par le club.

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____

Signature de l'athlète
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du représentant légal
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)



AUTORISATION EN CAS D'URGENCE

Eagles Cheerleading Meaux – Saison 2026-2027

Nom de l'athlète :

Prénom :

Date de naissance :

Équipe / catégorie :

Nom du représentant légal :

Prénom :

En cas d'accident, de blessure ou de malaise survenant pendant une activité organisée par Eagles Cheerleading Meaux, les responsables du club pourront prendre les premières mesures nécessaires à la sécurité de l'athlète et contacter les services de secours compétents.

☐ J'autorise les responsables d'Eagles Cheerleading Meaux à contacter les services de secours et à prendre les dispositions urgentes nécessaires à la prise en charge de mon enfant lorsque la situation l'exige, tout en cherchant à me joindre dans les meilleurs délais.

Personne à prévenir en priorité : _____

Téléphone : _____ Second contact : _____

☐ Je certifie que mon enfant bénéficie d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages qu'il pourrait causer à un tiers.

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____

Signature de l'athlète
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du représentant légal
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)